



**GROUPE COLABOR INC.**

**NOTICE ANNUELLE**

**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 26 DÉCEMBRE 2020**

**Le 26 février 2021**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>NOTES EXPLICATIVES</b> .....	<b>3</b>
<b>STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ</b> .....	<b>4</b>
Dénomination, adresse et constitution .....	4
Liens intersociétés .....	4
<b>ÉVOLUTION GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ</b> .....	<b>5</b>
Historique de Colabor .....	5
Historique de l'entreprise des trois derniers exercices .....	6
<b>CHANGEMENTS IMPORTANTS SUBSÉQUENT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020</b> .....	<b>8</b>
<b>ACTIVITÉS DE COLABOR</b> .....	<b>8</b>
Segment de la distribution .....	8
Segment grossiste .....	9
Fournisseurs .....	9
Groupements d'achat .....	9
Installations .....	9
Salubrité des aliments et contrôle de la qualité .....	10
Concurrence .....	10
Technologies de l'information .....	10
Droits de propriété intellectuelle .....	10
Personnel .....	10
<b>FACTEURS DE RISQUE</b> .....	<b>11</b>
<b>DIVIDENDES ET DISTRIBUTIONS</b> .....	<b>14</b>
Politique de dividendes .....	14
<b>STRUCTURE DU CAPITAL</b> .....	<b>14</b>
Actions .....	14
Débentures subordonnées convertibles .....	14
<b>MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES</b> .....	<b>15</b>
<b>ADMINISTRATEURS ET DIRECTION</b> .....	<b>16</b>
Administrateurs .....	16
Biographies .....	17
Membres de la haute direction .....	18
Notices biographiques .....	18
Comité d'audit .....	19
Charte du comité d'audit .....	19
Composition du comité d'audit .....	19
Honoraires d'audit .....	19
Politique et procédure d'approbation préalable .....	20
Conflits d'intérêts .....	20
<b>POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI</b> .....	<b>20</b>
<b>MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES</b> .....	<b>20</b>
<b>AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES</b> .....	<b>20</b>
<b>CONTRATS IMPORTANTS</b> .....	<b>21</b>
<b>INTÉRÊTS DES EXPERTS</b> .....	<b>21</b>
<b>AUTRES RENSEIGNEMENTS</b> .....	<b>21</b>

## NOTES EXPLICATIVES

Sauf indication contraire, les renseignements contenus dans la présente notice annuelle sont en date du 26 décembre 2020.

Sauf indication contraire ou à moins que le contexte ne l'exige autrement, « Colabor » ou la « Société » désigne Groupe Colabor inc., « Colabor SC » désigne Colabor, société en commandite et son commandité, Gestion Colabor inc.

Sauf indication contraire, les montants en dollars sont exprimés en dollars canadiens, et toute référence à « \$ » désigne des dollars canadiens.

Certains énoncés que contient la présente notice annuelle peuvent constituer des « énoncés prospectifs », au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables, lesquels comportent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs connus ou inconnus qui peuvent faire en sorte que les résultats, les rendements ou les réalisations réels de Colabor ou du secteur d'activité diffèrent substantiellement des résultats, du rendement et des réalisations futurs qu'indiquent ou que laissent entendre ces énoncés prospectifs. L'information et les énoncés qui ne sont pas des énoncés d'un fait historique dans la présente notice annuelle et dans les documents qui y sont intégrés par renvoi constituent de l'information prospective, y compris, notamment les énoncés concernant la situation financière, les distributions en espèce, la stratégie d'entreprise, les acquisitions projetées, les budgets, les litiges, les coûts prévus et les plans et objectifs futurs de Colabor ou intéressant Colabor. Ces énoncés utilisent des termes comme « peut », « pourrait », « devrait », « serait », « sera », « prévoir », « avoir l'intention de », « planifier », « projeter », « estimer », « anticiper », « croire », « rechercher », « cibler », « s'efforcer » ou « continuer », ou la forme négative de ceux-ci, et d'autres expressions similaires. Ils reflètent les attentes actuelles concernant des événements futurs et le rendement d'exploitation à venir et s'appliquent uniquement à la date de la présente notice annuelle. Les énoncés prospectifs comportent de nombreux risques et incertitudes; ils ne devraient pas être considérés comme des garanties du rendement ou des résultats futurs et ne constituent pas nécessairement des indications exactes quant à la question de savoir si ce rendement ou ces résultats seront atteints. Bien que les énoncés prospectifs contenus dans la présente notice annuelle soient fondés sur ce que la direction de Colabor croit être des hypothèses raisonnables, Colabor ne peut garantir aux investisseurs que les résultats réels seront conformes à ces énoncés prospectifs.

Un certain nombre de facteurs pourraient faire différer considérablement les résultats réels des résultats indiqués dans les énoncés prospectifs. Certains des facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur les résultats futurs et de faire en sorte que les résultats soient sensiblement différents de ceux exprimés dans les énoncés prospectifs des présentes, comprennent notamment et sans limitation : i) la concurrence d'autres distributeurs de produits alimentaires et non alimentaires; ii) l'aptitude de maintenir les relations d'affaires avec la clientèle existante; iii) les changements dans les habitudes de consommation sous l'effet de changements dans la conjoncture économique et/ou les niveaux de confiance des consommateurs en général; iv) les changements dans le coût des produits provenant de fabricants indépendants et vendus par l'entremise du réseau de distribution de Colabor; v) les changements dans le marché de la distribution et de la vente au détail et dans les préférences des consommateurs; vi) toute nouvelle réglementation touchant l'entreprise et les activités de Colabor; et vii) les autres facteurs dont il est question ou qui sont mentionnés dans la rubrique « *Facteurs de risque* ».

Si un ou plusieurs de ces risques ou de ces incertitudes devaient se matérialiser, ou si les hypothèses qui sous-tendent les énoncés prospectifs devaient se révéler inexacts. Les résultats réels pourraient être sensiblement différents de ceux qui sont décrits dans la présente notice annuelle comme des résultats prévus, anticipés, estimés ou attendus. À moins que la législation en valeurs mobilières applicable ne l'y oblige, la Société n'a pas l'intention et décline toute obligation de mettre à jour ou de réviser ces énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs dans les présentes sont expressément et entièrement donnés sous réserve de la présente mise en garde.

## STRUCTURE DE LA SOCIETE

### *Dénomination, adresse et constitution*

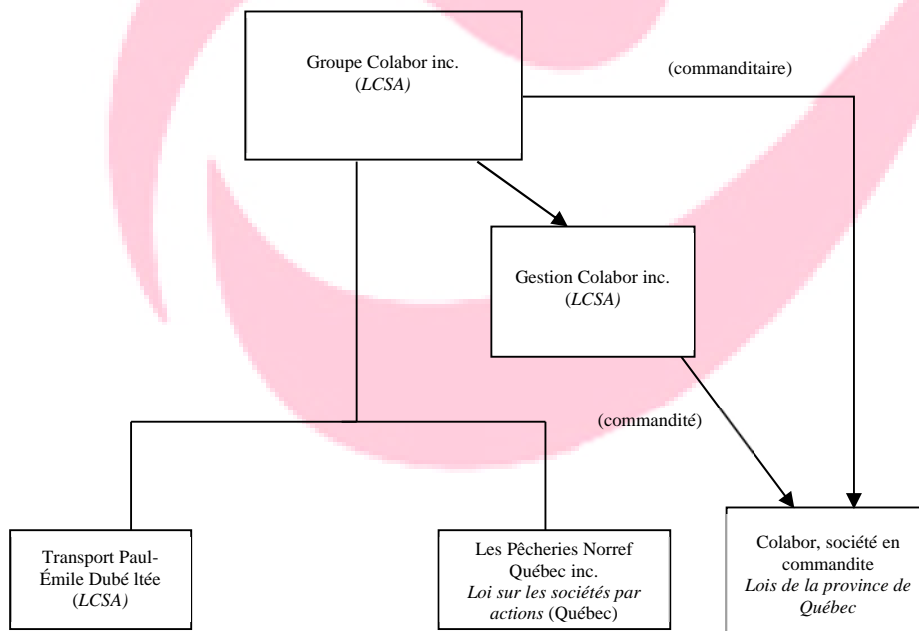
Groupe Colabor inc. a été constituée le 1<sup>er</sup> février 2006 au moyen d'un certificat de constitution en vertu des dispositions de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (la « LCSA ») sous la dénomination « 6513590 Canada inc. ». Le 10 avril 2006, la Société a modifié cette dénomination pour celle de « Biotechnologies ConjuChem inc. » et elle a, à cette date, supprimé les restrictions au transfert d'actions et mis à jour son capital-actions autorisé afin de supprimer toute catégorie d'actions autre que les actions ordinaires.

Le Fonds de revenu Colabor (le « Fonds ») était une fiducie à vocation limitée et à capital variable sans personnalité morale créée sous le régime de la législation de la province de Québec aux termes d'une déclaration de fiducie intervenue en date du 19 mai 2005. Le 8 juillet 2009, le Fonds a annoncé son intention de convertir sa structure de fiducie de revenu en une structure de société par actions. Afin de réaliser la conversion, le Fonds a conclu une convention relative à un arrangement avec entre autres, la Société dans le but de réaliser la conversion conformément à un plan d'arrangement prévu par la législation en vertu de la LCSA (l'« Arrangement »). La conversion a été réalisée le 25 août 2009. (Voir la section *Évolution générale de la société* de la présente notice annuelle).

Le siège social et établissement principal de Colabor est situé au 1620, boulevard de Montarville, Boucherville, Québec, J4B 8P4.

### *Liens intersociétés*

L'organigramme qui suit illustre la structure d'entreprise des entités opérantes de Colabor, en date du 26 février 2021. Chacune de ces entités est détenue en propriété exclusive par Groupe Colabor inc.



## ÉVOLUTION GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ

### *Historique de Colabor*

En 1962, 37 distributeurs ont formé une coopérative d'achat pour acquérir des produits de confiserie en plus grandes quantités, bénéficiant ainsi de remises en fonction du volume des achats, afin de devenir plus concurrentiels. Il s'agissait d'une coopérative nommée « Syndicat coopératif Colabor » créée en vertu de la *Loi sur les syndicats coopératifs* (Québec). Cette coopérative d'achat a été prorogée en société en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* sous la dénomination « Colabor Canada (1973) ltée », est devenue « Colabor inc. » en 2000 à l'issue d'une restructuration d'entreprise et est ultérieurement devenue Investissements Colabor inc. (« Investissements Colabor ») après avoir changé sa dénomination en 2005.

En tant que coopérative, tous les avantages obtenus des remises auprès des fabricants et des autres fournisseurs étaient distribués aux membres chaque année. Investissements Colabor a maintenu cette façon de faire même après sa conversion en société.

L'activité d'Investissements Colabor a évolué au fil des ans, ajoutant à la distribution de produits de confiserie, la distribution d'autres produits comme des produits secs, des produits de beauté et de soins, des produits réfrigérés, des aliments surgelés et d'autres produits alimentaires, produits liés à l'alimentation et produits non alimentaires. Dès 2000, Investissements Colabor était un réseau de distribution et de commercialisation intégré pour les marchés du détail et des services alimentaires et à ce moment, Investissements Colabor a procédé à une restructuration d'entreprise dans le but de conserver une partie de ses bénéfices aux fins de financer sa croissance. Cette évolution a alors positionné Investissements Colabor comme une solution de rechange intéressante dans l'Est du Canada pour les distributeurs indépendants desservant des détaillants, des restaurants et d'autres exploitants de services alimentaires souhaitant conserver leur indépendance tout en profitant des avantages du pouvoir d'achat, des produits de marque privée et d'un système d'approvisionnement dont seules les chaînes intégrées peuvent généralement disposer. Tout au long de son histoire, Investissements Colabor a toujours su élargir sa clientèle et sa gamme de produits.

En juin 2005, le Fonds a acquis indirectement les actifs d'Investissements Colabor et a complété un premier appel public à l'épargne. Le 25 août 2009, le Fonds a réalisé la conversion de sa structure de fiducie de revenu en une structure de société par actions (la « Conversion »). Suite à la mise en œuvre de l'Arrangement, les porteurs de parts du Fonds ont reçu une action ordinaire de la Société (une « action ordinaire ») pour chaque part de fiducie du Fonds qu'ils détenaient à la date d'effet de l'Arrangement. De plus, aux termes de la Conversion, la Société a acquis les parts échangeables de Colabor SC que détenait Investissements Colabor en contrepartie d'actions ordinaires de la Société. Immédiatement après la réalisation de la Conversion, la Société est devenue indirectement exploitant des entreprises actuelles de Colabor SC et de ses filiales. Les fiduciaires du Fonds et les dirigeants de Colabor SC qui étaient alors en poste sont devenus les administrateurs et dirigeants de la Société. Cette dernière a alors continué les activités qu'exerçait indirectement le Fonds avant la conversion en société par actions.

Le 2 novembre 2009, Colabor a annoncé qu'elle avait complété une réorganisation interne de sa structure d'entreprise au terme de laquelle le Fonds, Fiducie d'exploitation Colabor et Bertrand Distributeur en alimentation inc., entreprise acquise par Colabor SC le 28 avril 2008, ont été liquidés par absorption ou fusionnés avec Colabor. Suite à cette réorganisation, Colabor a pris en charge la totalité des obligations et du passif de ces entités et est devenue l'unique commanditaire de Colabor SC. Cette réorganisation visait à simplifier la structure d'entreprise de Colabor en éliminant les entités qui n'étaient plus nécessaires suite à la conversion de sa structure de fiducie de revenu en une structure corporative.

La Société a débuté ses acquisitions en 2007, notamment par l'acquisition de la quasi-totalité des actifs de Summit distributeur de services alimentaires inc. et par l'acquisition, en 2008, des actions de Gestion Bertrand & Frères inc. un important distributeur indépendant dans l'Est du Québec. Également en 2008, la Société a acquis les actifs de RTD Distributions ltée, incluant sa filiale Transport Paul-Émile Dubé ltée, permettant ainsi à la Société de mieux desservir l'Est du Québec ainsi que de desservir le Nouveau-Brunswick. En 2011, Colabor procède à quelques acquisitions dont l'acquisition par voie d'achat d'actions de Les Pêcheries Norref Québec inc. (« Norref »), le plus important importateur et distributeur de poissons et de fruits de mer frais au Québec et dans la région d'Ottawa, l'acquisition des actifs d'Edfrex, un distributeur membre du groupe de Colabor œuvrant principalement au Nouveau-Brunswick, ainsi que l'acquisition par voie d'achat d'actions de SKOR Food Group inc. (« SKOR »), un fournisseur de produits alimentaires de gros à service complet et à intégration verticale desservant les secteurs du commerce de détail et de la restauration en Ontario.

Entre 2012 et 2014, la Société élargit ses activités en acquérant les actifs d'un important grossiste et distributeur de viande, Viandes Décarie inc. (« Viandes Décarie ») et de la quasi-totalité de l'actif de T. Lauzon ltée (« T. Lauzon ») et de certains stocks d'une entité liée à T. Lauzon, ainsi qu'en acquérant substantiellement tous les éléments d'actifs de

Poissonnerie Marcotte (1980) inc. (« Marcotte Alimentation »), un distributeur de produits alimentaires et non-alimentaires situé à Trois-Rivières, au Québec.

En octobre 2016, la Société procède à une recapitalisation visant la réduction de son endettement et l'amélioration de sa structure de capital (les « Opérations de recapitalisation »), y compris le placement de droits de 50 millions de dollars (le « Placement de droits ») résultant notamment en la souscription de (i) 12 077 675 actions ordinaires moyennant un montant total de 8 092 042 \$ collectivement par Z-Holdings North ULC (« Z-Holdings »), société du même groupe que The Article 6 Marital Trust created under the First Amended and Restated Jerry Zucker Revocable Trust dated 4-2-07 (« Zucker »), (ii) 8 021 527 actions ordinaires moyennant un montant total de 5 374 423 \$ par Gestion Robraye ltée (« Robraye »), une société liée à M. Robert J. Briscoe et M. Robert J. Briscoe, (iii) 5 864 225 actions ordinaires moyennant un montant total de 3 929 030,75 \$ par le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (« FSTQ »), (iv) 5 864 225 actions ordinaires moyennant un montant total de 3 929 030,75 \$ par Investissement Québec (« IQ »), et (v) 6 510 994 actions ordinaires moyennant un montant total de 4 362 366 par la Caisse de dépôt et placement du Québec (« CDPQ ») (collectivement avec Z-Holdings, Robraye, FSTQ et IQ, les « Garants de souscription »).

Dans le cadre des Opérations de recapitalisation, des droits de nomination ont été accordés par Colabor aux Garants de souscription donnant ainsi, à chaque Garant de souscription, le droit de proposer à l'élection au poste d'administrateur un candidat et ce, tant que ce Garant de souscription maintient un certain pourcentage de détention dans la Société. Ainsi, CDPQ a le droit de proposer à l'élection au poste d'administration un candidat tant qu'il détient au moins 5 % des actions ordinaires émises, M. Briscoe a le droit de proposer à l'élection au poste d'administrateur un candidat tant qu'il détient au moins 5 % des actions ordinaires émises, FSTQ a le droit de proposer à l'élection au poste d'administrateur un candidat tant qu'il détient au moins 7,5 % des actions ordinaires émises, IQ avait le droit de proposer à l'élection au poste d'administrateur un candidat tant qu'il détenait au moins 7,5 % des actions ordinaires émises, et Zucker a le droit de proposer à l'élection au poste d'administrateur un candidat tant qu'il détient au moins 7,5 % des actions ordinaires.

Au moment des Opérations de recapitalisation, Colabor a versé la somme de 500 000 \$ à Robraye en contrepartie de l'option d'acquérir Dubé & Loiselle inc. (« Dubé Loiselle ») dans les trois ans, une option qui a expiré sans être exercée le 24 février 2020. Elle a également prolongé la date d'échéance des débentures émises le 27 avril 2010 (les « Débentures ») jusqu'au 13 octobre 2021, augmenté le taux d'intérêt des Débentures de 5,70 % à 6,00 % et réduit leur prix de conversion de 16,85 \$ à 2,50 \$ l'action ordinaire aux termes d'un premier acte de fiducie complémentaire en date du 13 octobre 2016 (l'« Acte de fiducie complémentaire ») avec la Société de fiducie Computershare du Canada (le « Fiduciaire des débentures »).

En 2017, la Société a mis en œuvre un plan de rationalisation et d'optimisation de ses activités en Ontario, en cessant ses activités à son centre de distribution de Vaughan pour réattribuer ces activités à ses centres de distribution de Mississauga, London ou Ottawa.

En octobre 2017, Colabor s'est entendu avec Recipe Unlimited (anciennement Cara Operations Limited) pour cesser l'approvisionnement des restaurants de la bannière Montana's BBQ & Bar. Par la suite, en novembre 2017, Colabor a également cessé l'approvisionnement de la chaîne de restaurants Popeye's Louisiana Kitchen. Voir *le rapport de gestion pour l'exercice terminé le 17 juin 2017*, à la section 8, laquelle section est intégrée par renvoi à la présente notice annuelle. Les documents sont disponibles sur SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

### ***Historique de l'entreprise des trois derniers exercices***

#### **Exercice 2020**

Le 8 janvier 2020, la Société annonce la consolidation des activités de Distribution broadline de la division Summit Foods (« division Summit ») en Ontario vers son centre de distribution de Mississauga résultant en la fermeture des centres de distribution de London et d'Ottawa le 9 février 2020 et le 2 mars 2020, respectivement.

Le 24 février 2020, Colabor annonce l'expiration de l'option pour acquérir Dubé Loiselle et sa décision de ne pas exercer l'option selon les modalités et conditions convenues dans l'entente originale.

Le 11 mars 2020, l'organisation mondiale de la Santé a annoncé que le virus de la Covid-19 constituait une pandémie mondiale. Cette pandémie a forcé les gouvernements à l'échelle mondiale à mettre en œuvre des mesures d'urgence pour freiner la propagation du virus, tel l'interdiction de voyager, la fermeture des services non essentiels, le confinement des citoyens et la distanciation sociale, se traduisant ainsi par un ralentissement économique. La Société, en tant que distributeur alimentaire, est considérée comme un service essentiel et a continué ses activités et à desservir ses clients actuels incluant les hôpitaux, CHSLD, bases militaires, banques alimentaires et des organismes à but non lucratif tout en ayant mis en place différentes mesures afin de protéger ses clients, fournisseurs et ses employés.

Le 12 mars 2020, la Société annonce la conclusion d'une entente pour la vente de la majorité des actifs de sa division Summit à Flanagan Foodservices inc. (« Flanagan »), cette vente ayant été complétée le 11 mai 2020. La majorité des actifs de la division Summit ont été vendus pour une somme de 9,5 millions \$ sujet à certains ajustements après la clôture, ainsi qu'une contrepartie éventuelle en fonction du niveau de ventes au cours des 12 mois suivant la clôture.

En mai 2020, la Société a fermé ses trois derniers magasins Skor Cash & Carry en Ontario.

Le 26 mai 2020, M. François R. Roy a été élu à titre d'administrateur de la Société. Le conseil d'administration a nommé M. François R. Roy à titre de président du comité d'audit à compter de cette même date.

Le 1er juin 2020, la Société annonce la prolongation de ses facilités de crédit de premier rang pour une année supplémentaire, portant l'échéance au 13 octobre 2021 à des conditions similaires. Ces facilités de crédit sont composées d'un crédit rotatif d'un montant maximal de 90,0 millions \$. De plus, à pareille date, la Société a prolongé l'échéance de sa dette subordonnée avec le FSTQ jusqu'au 15 février 2022 (« Prêt subordonné »).

Le 30 juillet 2020, la Société annonce le départ de M. Pierre Gagné à titre de premier vice-président et chef de la direction financière, poste qu'il occupait depuis mai 2019. L'intérim est présentement assumé par Mme Marie-France Laberge, contrôleur corporatif.

### **Exercice 2019**

Le 16 janvier 2019, Colabor annonce la fin du mandat de M. Mario Brin au poste de Premier vice-président et chef de la direction financière par intérim, un poste qu'il occupait depuis le départ de Jean-François Neault en septembre 2018.

Le 2 mai 2019, le conseil d'administration a nommé M. Warren White à titre de président du conseil d'administration, succédant ainsi à M. Robert Cloutier, lequel a choisi de ne pas solliciter un nouveau mandat à titre d'administrateur de la Société lors de l'assemblée annuelle des actionnaires tenue le 1er mai 2019.

Le 13 mai 2019, Colabor annonce qu'elle a clôturé, en date effective du 11 mai 2019, la vente des actifs de sa division Viandes Décarie à 9395-8098 Québec Inc., une entreprise faisant partie du groupe d'Éric Riendeau, pour la somme de 20 000 000 \$, sous réserve de certains ajustements.

Le 19 août 2019, Colabor annonce la démission du président et chef de la direction, M. Lionel Etedgui. M. Robert Briscoe, puis M. Pierre Gagné, ont occupé le poste de président et chef de la direction par intérim jusqu'à l'arrivée du nouveau Président et chef de la direction, M. Louis Frenette, le 18 novembre 2019.

Le 17 octobre 2019, Colabor annonce que le contrat d'approvisionnement des bannières Recipe Unlimited prendra fin prématurément, d'un mutuel accord, le ou vers le 31 mars 2020 avant sa date d'échéance prévue du 29 décembre 2022.

Le 25 novembre 2019, Mme Danièle Bergeron, représentante désignée de la CDPQ, a été nommée à titre d'administrateur de la Société pour remplacer M. Marc Baillargeon qui siégeait au conseil d'administration de la Société depuis octobre 2016.

### **Exercice 2018**

Le 15 janvier 2018, Colabor a procédé à la réduction de son capital-actions en circulation de 934 900 actions ordinaires qu'elle détenait dans son propre capital-actions, lesquelles ont été reçues par la Société suite à la liquidation d'un placement détenu par Investissements Colabor dans la Société. Suite à la décision de Investissements Colabor de procéder à sa dissolution, le placement de 5 087 439 actions ordinaires de Investissements Colabor dans la Société a été liquidé et distribué à ses actionnaires au prorata de leur détention d'actions participantes de catégorie E et catégorie F dans Investissements Colabor. Colabor étant actionnaire de Investissements Colabor, elle a reçu sa part proportionnelle des actions, soit 934 900 actions ordinaires, lesquelles ont immédiatement été annulées puisque la Société ne peut détenir ses propres actions conformément à sa loi constitutive.

Le 5 février 2018, M. Lionel Etedgui joint Colabor à titre de Président et chef de la direction de la Société pour succéder à M. Claude Gariépy qui a pris sa retraite en date du 2 mars 2018.

Le 13 août 2018, M. John Hemeon joint à Colabor à titre de premier vice-président et directeur général de la division Summit Food Service. M. Hemeon a occupé ce poste jusqu'à son départ le 5 novembre 2019.

Le 31 octobre 2018, la Société a fermé l'un de ses emplacements de Skor Libre-service situé sur la rue Logan, à Toronto, en Ontario.

Le 16 novembre 2018, Colabor a mis de l'avant un plan de rationalisation de ses effectifs approuvé par le conseil d'administration de la Société (le « Conseil d'administration »), qui s'est traduit par l'abolition de 51 postes au sein de la plupart des divisions de la Société.

## **CHANGEMENTS IMPORTANTS SUBSEQUENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2020**

Le 18 février 2021, la Société a annoncé la signature d'une entente de crédit de premier rang consenti par un syndicat bancaire d'un montant total de 80 millions \$, dont 50 millions \$ en crédit rotatif et 30 millions \$ en prêt à terme (la « Nouvelle facilité de crédit »). La Société a également conclu une entente de financement par voie de dette subordonnée avec IQ d'un montant de 20 millions \$ (« Nouveau prêt subordonné »). La Nouvelle facilité de crédit et le Nouveau prêt subordonné ont permis le remboursement du Prêt subordonné de FSTQ de 12 millions \$ et permettront de financer le rachat des Débentures selon les modalités qui y sont prescrites, tel qu'annoncé le 18 février 2021.

## **ACTIVITES DE COLABOR**

Colabor est un grossiste et distributeur de produits alimentaires et non alimentaires desservant le marché des services alimentaires dans les créneaux de l'hôtellerie, la restauration et les marchés institutionnels et celui du marché de détail. Elle exerce ses activités par le biais de deux segments : le segment de la distribution et le segment de la vente en gros tel que plus amplement décrit ci-après.

### ***Segment de la distribution***

En date du 26 décembre 2020, le segment de la distribution comprend les divisions suivantes :

#### ***Colabor Distributeur Alimentaire (Division de l'Est du Québec)***

Colabor Distributeur Alimentaire est un important distributeur auprès de clients des services alimentaires et du marché de détail dans les régions de Québec, de la Mauricie, du Saguenay, du Bas St-Laurent et de la Gaspésie, du Nouveau-Brunswick et d'une partie de la Côte-Nord et de la Basse-Côte-Nord. Elle emploie environ 335 personnes et distribue plus de 12 000 produits à partir de ses deux entrepôts situés à Lévis et Rimouski. Les clients de cette division se composent principalement d'exploitants de services alimentaires, magasins d'alimentation spécialisée, de comptes institutionnels comme des établissements de santé, des écoles et des universités, certains autres clients de détail, en tout atteignant environ 5 000 clients. Colabor Distributeur Alimentaire offre une gamme complète de produits dont des produits congelés, des denrées sèches de consommation courante, des produits laitiers, des poissons et fruits de mer, des fruits et légumes ainsi que des produits jetables et sanitaires. Elle offre donc une solution multiservice à ses clients.

Colabor Distributeur Alimentaire détient la certification « *Safe Quality Food* » (« SQF »), une norme spécifique à la salubrité alimentaire pour le secteur de l'entreposage et de la distribution afin d'être en mesure de confirmer à nos clients que nos produits sont manipulés et distribués en respectant les normes les plus strictes sur le plan mondial. Cette norme SQF comprend le système *Hazard Analysis Critical Control Point* (« HACCP ») auquel ont été ajoutés des outils de gestion afin d'assurer son maintien et son amélioration continue.

#### ***Les Pêcheries Norref Québec inc. (Norref) (Division Centrale du Québec)***

Norref est une entreprise spécialisée dans l'importation et la distribution de poissons frais et de fruits de mer dans la province de Québec et la région d'Ottawa et est reconnu comme le premier importateur et distributeur de ce type au Québec. Norref fonctionne à partir d'un entrepôt d'environ 40 000 pi<sup>2</sup> à Montréal, où elle emploie environ 115 personnes et distribue une gamme complète de produits de la pêche frais et congelés ainsi que des plats prêts-à-manger de poissons et de fruits de mer. Sa clientèle diversifiée se compose de supermarchés, de restaurants, d'hôtels, de traiteurs et de poissonneries. Les installations de Norref sont certifiées HACCP et approuvées par le gouvernement fédéral pour vendre ses produits à l'échelle nationale.

#### ***Viandes Lauzon***

Viandes Lauzon effectue la préparation et la transformation de viandes de qualité supérieure pour les provinces de Québec et d'Ontario, et est un important distributeur de marques de bœuf de grande notoriété telles que Boeuf Québec et Excel



Premium Beef, ainsi que sa propre marque privée Signature. Viandes Lauzon est réputée, entre autres, pour ses produits, son expertise et pour un service à la fois efficace et souple aux secteurs de la restauration, de l'hôtellerie et du segment institutionnel. Viandes Lauzon mène ses activités à partir d'une usine d'environ 68 000 pi<sup>2</sup> située à Montréal et détient une certification HACCP ainsi qu'une approbation fédérale lui permettant de vendre ses produits à l'échelle nationale. Cette division compte environ 75 employés.

### ***Segment grossiste***

Le segment grossiste regroupe les activités du Centre de distribution de Boucherville (Boucherville).

Les ventes du Centre de distribution de Boucherville se composent de produits alimentaires, de produits connexes et de produits non alimentaires qu'il achète et fournit à des grossistes distributeurs qui, à leur tour, distribuent ces produits à plus de 25 000 clients exploitant dans les segments du marché de détail ou des services alimentaires au Québec et dans les provinces de l'Atlantique.

Le Centre de distribution de Boucherville exploite un centre de distribution d'environ 371 000 pi<sup>2</sup> et compte approximativement 130 employés. Le Centre de distribution de Boucherville distribue environ 15 000 produits provenant de 550 fournisseurs et fabricants à sa clientèle principale composé de distributeurs en gros, de chaînes de magasins de détail intégrées et d'exportateurs de denrées alimentaires opérant en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et dans le Nord du Québec. Étant donné que la grande majorité de ces clients dispose d'une flotte de transport pour l'approvisionnement de leurs propres clients, le segment grossiste n'offre pas lui-même de services de livraison et, par conséquent, ne possède pas sa propre flotte de camions.

### ***Fournisseurs***

Colabor achète des produits à des fins de revente à ses clients auprès de plus de 600 fabricants et fournisseurs situés essentiellement au Canada. Aucun fournisseur ne compte pour plus de 10 % des achats de Colabor. Les produits de marque sont achetés directement auprès du fabricant ou du fournisseur, par l'entremise des représentants du fabricant ou du fournisseur ou de courtiers en produits alimentaires. Les produits de marque « Multi-Choix » et « Menu » sont achetés auprès des producteurs, des fabricants ou des emballeurs autorisés sous licence par Colabor. Colabor achète des produits en grandes quantités et les revend en plus petites quantités, selon les exigences de ses clients.

Pratiquement toutes les catégories de produits distribués par Colabor peuvent être obtenues auprès de divers fabricants et fournisseurs, et Colabor n'est pas tributaire d'une seule source d'approvisionnement pour une catégorie de produits donnée. Toutefois, les conditions du marché ou les exigences de ses clients dictent la disponibilité à des fins de distribution de certaines marques dominantes nationales, ne pouvant être obtenues qu'auprès de fournisseurs exclusifs.

### ***Groupements d'achat***

Colabor SC est membre actionnaire d'un groupe d'achat à l'échelle du Canada appelé ITWAL Ltée (« ITWAL »), faisant partie de National Brand Marketing Company.

### ***Installations***

Colabor SC occupe, aux termes d'un bail à long terme, les installations de la division Boucherville totalisant environ 371 000 pi<sup>2</sup> d'espace d'entreposage. Ces installations sont aménagées de telle manière qu'elles peuvent porter leur capacité d'entreposage actuelle à environ 650 000 pi<sup>2</sup>, facilitant ainsi les projets d'agrandissement futurs.

Colabor exploite des centres de distribution à Lévis et Rimouski. Le centre de distribution de Lévis offre une capacité d'entreposage d'environ 170 000 pi<sup>2</sup> et est doté d'un équipement moderne pour la réception, l'entreposage et l'expédition de grandes quantités de marchandises. La conception du centre de distribution de Lévis permet une augmentation d'environ 100 000 pi<sup>2</sup> à sa capacité d'entreposage, facilitant ainsi une expansion accrue. Le centre de distribution de Rimouski offre une capacité d'entreposage de 110 000 pi<sup>2</sup>.

Norref occupe des installations à Montréal d'environ 40 000 pi<sup>2</sup> aux termes d'un bail signé lors de l'acquisition de Norref par Colabor, lequel a été prolongé pour une période de 5 ans en juin 2020.

La division Viandes Lauzon quant à elle occupe des installations de 68 000 pi<sup>2</sup> à Montréal aux termes d'un bail de 10 ans venant à échéance le 23 février 2023, avec possibilité de prolonger le bail jusqu'à deux termes supplémentaires par la suite.

### ***Salubrité des aliments et contrôle de la qualité***

Dans le cadre de son programme de contrôle de la qualité, Colabor reconnaît que la salubrité des aliments, notamment des denrées périssables, est de la plus haute importance. Colabor a des politiques rigoureuses en matière d'approvisionnement, de manutention et d'entreposage des aliments visant à en garantir la qualité et la salubrité, ainsi qu'à assurer la traçabilité des produits livrés à ses clients, permettant à Colabor d'aider les fabricants et fournisseurs en cas de rappel d'un produit. Les installations de Norref et Viandes Lauzon sont certifiées HACCP et Colabor Distributeur Alimentaire possède une certification « SQF ».

### ***Concurrence***

La distribution et la commercialisation de denrées alimentaires sont des domaines extrêmement concurrentiels où rivalisent des intervenants de toutes tailles. Dans le marché des services alimentaires, la concurrence provient de grandes multinationales comme Sysco Corporation et Gordon Food Service (GFS Canada Company inc.), et d'autres intervenants régionaux au Québec.

Dans le secteur de la distribution au marché de la vente au détail, Colabor est en concurrence avec des distributeurs locaux, des distributeurs à intégration verticale nationaux et des magasins d'entrepôt comme Costco ou Presto. Bien que le nombre de concurrents et le niveau de concurrence varient selon le produit et la région, bon nombre de concurrents de Colabor exercent des activités dans l'ensemble du territoire actuellement desservi par Colabor.

La direction est d'avis que le service, le prix, la gamme de produits offerts, le niveau de service de distribution, les produits de marque privée offerts et l'efficacité du système de gestion des stocks constituent les principaux facteurs de réussite.

### ***Technologies de l'information***

Colabor possède des systèmes de gestion de commandes qui permettent à ses clients de placer et de confirmer une commande 24 heures sur 24, sept jours par semaine. Les systèmes de gestion des commandes donnent de l'information sur la disponibilité d'un produit et l'état d'une commande, permettent le suivi des stocks et prennent en charge la distribution de produits alimentaires. Les systèmes de gestion des commandes de Colabor procurent, à ses services des achats, d'abondantes données leur permettant de mesurer le mouvement et la rentabilité de chaque article en stock, de prévoir les tendances saisonnières et de recommander des conditions d'achat, notamment la quantité de stocks à acheter. Les systèmes de gestion des commandes permettent également au service des achats de Colabor de tirer avantage des augmentations de prix ou de situations où le fabricant ou le fournisseur vend un article à escompte dans le cadre d'une promotion spéciale, une pratique industrielle dite « d'achats à terme ». Ces systèmes, qui fonctionnent conjointement avec les systèmes de gestion d'entrepôt, offrent des fonctions de transfert électronique de données et des interfaces comptables complètes. Colabor travaille à l'amélioration continue de ses systèmes informatiques afin de mieux répondre à ses besoins et à ceux de ses clients.

### ***Droits de propriété intellectuelle***

Bien que certaines marques de commerce sur les produits de marque privée soient importantes pour son entreprise, Colabor n'est pas tributaire d'une seule marque de commerce ou appellation commerciale. Toutefois, Colabor reconnaît l'importance de ses marques de commerce et noms de marque et de la nécessité de les protéger et d'en accroître la valeur. Colabor a pour politique d'enregistrer et de protéger ses marques de commerce. Colabor a également préparé une documentation exclusive privée concernant l'entreprise et utilise des procédures et protections internes en vue de protéger la confidentialité de cette documentation et de l'information fournie par ses clients et fournisseurs.

### ***Personnel***

Au 26 décembre 2020, Colabor comptait environ 649 salariés à plein temps dont 322 étaient syndiqués et 327 n'étaient pas syndiqués. Colabor et ses entités sont parties à un total de 8 conventions collectives.

Aucune des entités de Colabor n'a d'historique de conflit de travail important, et Colabor estime que sa relation avec ses employés est bonne.

## **FACTEURS DE RISQUE**

### ***Crises et urgences en matière de santé publique, comme les épidémies et les pandémies***

La crise entourant la pandémie de la COVID-19 ou toute autre crise de santé publique pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société. L'ampleur des répercussions que pourrait avoir la pandémie sur la Société et ses activités dépendra des développements futurs, qui comportent un degré élevé d'incertitude et qui ne peuvent être prévus avec certitude, ce qui comprend la propagation de la maladie, la durée de l'éclosion, les effets sur les dépenses des consommateurs, les possibles perturbations dans la chaîne d'approvisionnement, ainsi que l'efficacité des mesures prises par les autorités québécoises et canadiennes. La direction supervise la gestion et coordonne les actions requises afin de protéger les employés, clients et partenaires de la Société des effets de la pandémie.

### ***Conjoncture économique***

Les activités de Colabor pourraient souffrir des fluctuations des variables économiques mondiales, nationales, régionales et/ou locales et de la confiance des consommateurs. L'évolution de la conjoncture économique pourrait avoir une incidence négative sur les habitudes de consommation, les déplacements et le tourisme dans certains marchés de la Société. Rien ne garantit que la conjoncture économique au Canada ni que quelque autre condition économique, tendance cyclique, augmentation des taux d'intérêt ou autres facteurs n'auront pas un effet défavorable important sur les résultats d'exploitation ou la situation financière de Colabor.

### ***Concurrence***

Le secteur de la distribution et de la commercialisation alimentaire est extrêmement concurrentiel. Colabor entre en concurrence avec d'autres distributeurs de denrées alimentaires et les divisions de distribution des chaînes de magasins d'alimentation. Certains de ces concurrents disposent d'exploitations plus importantes sur le marché et sont bien établis sur les marchés desservis par Colabor. Les regroupements au sein de l'industrie, la présence de distributeurs alimentaires internationaux et de grande surface et l'intensification de la concurrence pourraient exercer des pressions concurrentielles à la baisse sur les ventes et les marges.

### ***Recrutement et développement des employés***

Colabor est tributaire de sa capacité à attirer et à retenir les employés clés ainsi qu'une équipe de direction solide. Si, pour une raison ou une autre, Colabor ne parvenait pas à attirer et à fidéliser suffisamment de gens compétents, ses activités, ses résultats financiers et sa capacité à atteindre ses objectifs stratégiques pourraient en souffrir.

### ***Industrie à faible marge***

L'industrie de la distribution alimentaire de gros dans laquelle Colabor fait principalement affaire se caractérise par de faibles marges bénéficiaires. Par conséquent, des pressions concurrentielles sur les prix, la modification des programmes de vente des fournisseurs, l'augmentation des taux d'intérêt, l'inflation des salaires et des coûts de l'énergie et la déflation des prix des denrées alimentaires constituent autant de facteurs susceptibles d'influer, notamment de manière défavorable, sur les résultats d'exploitation de Colabor.

### ***Risque de changement dans les habitudes de consommation***

Les activités de Colabor sont en partie tributaires de la croissance continue de l'intérêt manifesté par les consommateurs à l'égard de ses produits. Malgré les attributs des produits distribués par Colabor, l'évolution des préférences des consommateurs pourrait influencer sur la demande concernant les produits de Colabor. Par conséquent, Colabor analyse sur une base continue sa gamme de produits afin de minimiser l'impact que pourrait avoir tout changement important aux habitudes de consommation des consommateurs.

### ***Responsabilité d'entreprise et gouvernance***

Colabor n'est pas à l'abri de critiques et revendications en lien avec le respect de ses responsabilités sociales, économiques et environnementales ainsi qu'au niveau de la bonne gouvernance dans la gestion de son entreprise. Colabor

s'est dotée d'un code d'éthique et de règles de gouvernance pour ses employés et autres parties prenantes ainsi qu'une ligne de dénonciation indépendante et anonyme permettant la dénonciation de situations contraires à l'éthique.

### ***Stratégie et plan d'affaires de l'entreprise***

De nombreux facteurs indépendants de notre volonté pourraient nuire à notre capacité à appliquer pleinement nos plans d'actions, en temps opportun et à en tirer les avantages escomptés. Voir le rapport de gestion pour l'exercice terminé le 26 décembre 2020, à la section 2.3, laquelle section étant intégrée par renvoi à la présente notice annuelle. Les documents sont disponibles sur SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

L'incapacité de Colabor à mettre en œuvre et à exécuter avec succès son plan stratégique et ses stratégies d'affaires en temps opportun et de façon coordonnée pourrait nuire à sa réputation, à ses activités, à sa situation financière, à ses occasions d'affaires et à ses résultats d'exploitation.

### ***Plan de continuité des affaires***

Des événements hors de son contrôle pourraient survenir et avoir une incidence sur les opérations de Colabor. Colabor a mis en place un plan de relève en cas de panne de courant avec l'ajout de génératrices mobiles et un système informatique de réserve pouvant servir immédiatement suivant un incident. Colabor est à élaborer un plan de continuité des affaires détaillé pour couvrir l'ensemble de ses activités.

### ***Systèmes d'information de gestion et cybersécurité***

Colabor dépend de ses systèmes d'information de gestion à chaque étape de la vente de ses produits, y compris la saisie de la commande du client, l'établissement de la disponibilité des produits, l'obtention de délais optimaux de livraison et la prestation du service après-vente. De plus, ses systèmes d'information de gestion servent de source pour ses informations financières. Tout incident de sécurité relié aux technologies de l'information dont notamment par cyber-attaque, pourrait nuire à la disponibilité et l'intégrité de ces systèmes ou encore pourrait avoir des répercussions négatives sur les activités, les résultats d'exploitations, la situation financière de la Société ainsi que sur l'atteinte à sa réputation, la communication de renseignements confidentiels ou personnels.

### ***Engagements en capital, liquidité et dette***

Colabor utilise ses flux de trésorerie disponibles liés aux opérations et sa capacité d'emprunt restante aux termes de sa Nouvelle facilité de crédit et du Nouveau prêt subordonné pour financer ses investissements en capital. Pour refinancer sa dette, Colabor dépend aussi des marchés financiers et, ces derniers étant volatils, Colabor pourrait avoir de la difficulté à y accéder à des conditions raisonnables si son profil de crédit et la conjoncture économique générale devaient se dégrader, ce qui l'empêcherait de conclure des acquisitions d'entreprises ou pourrait retarder des investissements en capital. Dans l'éventualité d'un refinancement, les modalités de toute nouvelle facilité de crédit pourraient être moins favorables, plus restrictives que les modalités actuelles de financement ou entraîner une hausse du coût de financement ainsi qu'une détérioration de la situation financière et des liquidités de la Société, en plus de resserrer les limiter relativement à ses activités.

Colabor pourrait être dans l'incapacité de générer des flux de trésorerie suffisants et de maintenir une position de liquidité adéquate pour garantir et préserver la stabilité et solvabilité financière de la Société, poursuivre ses objectifs de croissance et financer les impératifs stratégiques et les obligations opérationnelles ou financières de l'entreprise.

### ***Dilution pour les actionnaires existants***

Le capital-actions de Colabor prévoit que la Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires et privilégiées moyennant contrepartie et sujet aux lois applicables selon les modalités établies par les administrateurs sans l'approbation des actionnaires. Les actionnaires ne jouissent d'aucun droit de préemption à l'égard des émissions ultérieures. Colabor pourrait émettre des actions ordinaires supplémentaires lors de la conversion des Débentures avant la date de leur rachat anticipé qui est prévue le 23 mars 2021, tel qu'annoncé le 18 février 2021.

### ***Insuffisance ou non-disponibilité de la protection en vertu de contrats d'assurance***

Colabor détient une assurance des biens, de la responsabilité civile générale et des pertes d'exploitation ainsi qu'une assurance de la responsabilité civile des administrateurs et dirigeants. Ces assurances pourraient ne pas toujours être disponibles à des taux raisonnables du point de vue commercial, et le montant de garantie pourrait ne pas être suffisant pour couvrir toute responsabilité que Colabor pourrait être tenue d'assumer. D'autres hausses des coûts d'assurance, conjuguées avec la hausse des franchises, pourraient entraîner une hausse des coûts d'exploitation pour Colabor. En outre, les pertes qui ne sont pas assurées pourraient avoir un effet défavorable sur la situation financière de Colabor et ses résultats d'exploitation.

### ***Dépendance à l'égard des fournisseurs***

Des événements négatifs pourraient affecter l'un ou plusieurs de nos fournisseurs et entraîner des interruptions de service et des délais de livraison. Afin de remédier à cette situation, nous nous approvisionnons auprès de plusieurs fournisseurs. Colabor, par l'entremise de ses relations d'affaires avec ses fournisseurs, détient un pouvoir d'achat nécessaire à sa rentabilité en lui permettant d'obtenir des remises concurrentielles en fonction du volume d'achat auprès de ces fabricants et fournisseurs. Toute modification à ces relations, sans autre alternative, pourrait réduire son pouvoir d'achat.

### ***Changement défavorable dans les relations de travail***

Au 26 décembre 2020, les entités de Colabor comptent 649 employés à temps plein, dont 322 sont régis par des conventions collectives, dont une ayant été renouvelée en août 2020. La négociation de futures conventions collectives pourrait détourner l'attention de la direction, et les modalités de ces conventions pourraient entraîner une hausse des frais d'exploitation et une baisse du bénéfice net. Si la direction ne réussit pas à négocier des conditions acceptables lors du renouvellement des conventions avec les syndicats, cela pourrait entraîner des grèves ou arrêts de travail et ainsi entraîner des perturbations sur les activités de l'entreprise, des hausses de coûts ou d'autres effets défavorables importants.

### ***Santé et sécurité au travail***

Des accidents de travail pourraient survenir dans nos installations ou sur la route. Afin de minimiser ce risque, Colabor a élaboré des programmes afin de promouvoir un lieu de travail sain et sécuritaire, ainsi que des politiques en matière de prévention des accidents de travail. Colabor a formé un comité de santé et sécurité au travail qui est responsable de la prévention des accidents de travail avec des représentants dans chacune de nos installations.

### ***Mauvaise presse et responsabilité du fait du produit***

La production, la commercialisation et la distribution de produits alimentaires comportent un risque inhérent de responsabilité du fait du produit, de rappel de produits et de mauvaise presse connexe. Colabor peut faire face à des retours de produits faisant suite à des problèmes sanitaires. Ces retours peuvent créer un ralentissement des ventes d'une catégorie de produits pendant une certaine période et peuvent causer une certaine détérioration du chiffre d'affaires. Cependant, Colabor a actuellement tous les mécanismes nécessaires d'identification qui lui permettent de repérer les produits contaminés et a souscrit aux couvertures d'assurances adéquates à l'égard de ces risques. Par ailleurs, pour pallier ces risques, Colabor a mis en œuvre des procédures et des contrôles de sécurité alimentaire à l'ensemble de ses activités. Les principaux centres de distribution de viandes et poissons ont obtenu l'accréditation HACCP, soit la norme mondiale la plus élevée dans l'industrie.

### ***Exigences législatives et réglementaires***

Colabor est assujettie à plusieurs lois et règlements, notamment en matière de salubrité des aliments, de vente de certains produits réglementés par les gouvernements et de transport. Toute modification aux lois et règlements touchant les activités de la Société peut avoir une incidence sur son rendement et sur ses activités. Colabor met en œuvre des processus afin de s'assurer de se conformer aux lois et les règlements applicables et du suivi de toute modification à ceux-ci ou de toute nouvelle loi et nouveau règlement.

### ***Changements climatiques***

Les activités gouvernementales compétentes ont mis, ou pourraient mettre, en œuvre un certain nombre de mesures afin de répondre aux préoccupations sur les changements climatiques, lesquelles pourraient avoir des répercussions sur l'industrie et sur la Société, notamment au niveau des coûts de carburant, de l'électricité et du transport. Par ailleurs, les risques physiques liés aux changements climatiques pourraient avoir des répercussions sur la logistique de la chaîne

d'approvisionnement de Colabor et de la livraison. Bien que Colabor évalue son profil en matière de développement durable et son incidence sur l'environnement (y compris niveau des risques liés aux changements climatiques), elle ne peut garantir que les efforts déployés pour les atténuer n'auront pas d'incidence défavorable sur les activités, résultats d'exploitation ou la situation financière.

## **DIVIDENDES ET DISTRIBUTIONS**

### ***Politique de dividendes***

Les décisions concernant le versement de dividendes sur les actions ordinaires sont prises par le Conseil d'administration en fonction des besoins financiers et d'autres conditions existant au moment pertinent. Les versements de dividendes seront également assujettis aux exigences de la LCSA, notamment les critères de solvabilité avant le versement de dividendes applicables aux sociétés régies par cette loi et ceux prescrits par les facilités de crédit de Colabor.

Le 12 mars 2015, Colabor a annoncé que, afin d'affecter davantage de ressources financières à ses opérations et à ses initiatives de croissance tout en affectant les sommes excédentaires au paiement de sa dette, le Conseil d'administration a jugé approprié de ne pas déclarer de dividende trimestriel. La Société n'a pas déclaré de dividendes depuis et ne prévoit pas déclarer de dividendes dans un avenir proche.

## **STRUCTURE DU CAPITAL**

### ***Actions***

Le capital-actions de Colabor est constitué d'un nombre illimité d'actions ordinaires et d'actions privilégiées pouvant être émises en série, toutes sans valeur nominale. Le texte qui suit décrit sommairement les droits, privilèges, restrictions et conditions qui se rattachent aux actions ordinaires et aux actions privilégiées de Colabor.

Les porteurs d'actions ordinaires de Colabor ont le droit de recevoir les dividendes que le Conseil d'administration peut déclarer de temps à autre, d'exprimer une voix par action aux assemblées des actionnaires et, en cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée de Colabor, de recevoir leur quote-part du reste des biens et de l'actif de la Société, sous réserve des droits des actions privilégiées de Colabor qui auraient priorité de rang sur les actions ordinaires.

Les porteurs d'actions privilégiées de Colabor auront le droit de recevoir en priorité sur les actions ordinaires de Colabor et sur les actions de catégorie de rang inférieur aux actions privilégiées de Colabor, les dividendes que le Conseil d'administration peut déclarer et d'un montant déterminé ou pouvant être calculé conformément aux droits, privilèges, restrictions et conditions s'y rattachant à la série applicable; et, en cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée de Colabor, de recevoir, avant qu'un montant ne soit versé ou qu'un bien ne soit distribué aux porteurs d'actions ordinaires de Colabor et d'actions de quelque autre catégorie de rang inférieur aux actions privilégiées de Colabor, le montant prévu, selon les statuts de Colabor ou dans les conditions se rattachant à la série applicable, payable sur celle-ci au titre de quelque remboursement de capital, prime et dividende accumulé impayé (y compris tous les dividendes cumulatifs, déclarés ou non). Les porteurs d'actions privilégiées de Colabor n'auront pas le droit de voter aux assemblées des actionnaires, à moins que la législation applicable ne prescrive ou ne permette un vote distinct en tant que catégorie ou série, auquel cas chaque porteur aura le droit d'exprimer un vote par action. Le Conseil d'administration a le droit de fixer, de temps à autre, le nombre de chaque série d'actions privilégiées de Colabor et d'en établir la désignation, les droits, les privilèges, les restrictions et les conditions s'y rattachant.

Au 26 février 2021, 101 681 825 actions ordinaires de Colabor étaient émises et en circulation et une action privilégiée, série A était émise et en circulation, cette action privilégiée ayant été émise à Colabor SC dans le cadre de la restructuration interne réalisée en novembre 2009 suite à la Conversion.

### ***Débetures subordonnées convertibles***

Les Débetures sont émises aux termes d'un acte de fiducie intervenu le 27 avril 2010 (l'« Acte de fiducie »), tel qu'amendé aux termes de l'Acte de fiducie complémentaire en date du 13 octobre 2016 avec le Fiduciaire des débetures. Les Débetures ont été émises le 27 avril 2010, en coupures de 1 000 \$ et en multiples entiers de 1 000 \$ pour une somme globale de 50 000 000 \$, dont la totalité demeure en circulation à cette date.

L'Acte de fiducie complémentaire a prolongé la date d'échéance des Débetures du 30 avril 2017 au 13 octobre 2021 (la « Date d'échéance des Débetures »), a augmenté leur taux d'intérêt annuel de 5,70 % à 6,00 % (au 31 octobre 2016)

et a réduit le prix de conversion de 16,85 \$ à 2,50 \$ l'action ordinaire (le « Prix de conversion »), soit un ratio d'environ 400 actions ordinaires pour 1 000 \$ de capital de Débentures.

L'intérêt sur les Débentures est payable semestriellement le 30 avril et le 31 octobre de chaque année en monnaie légale du Canada ou, au gré de Colabor et sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation compétentes, sous forme d'actions ordinaires. Le capital des Débentures est payable en monnaie légale du Canada ou, au gré de Colabor et sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation compétentes, sous forme d'actions ordinaires de Colabor en exécution de la totalité ou d'une partie de son obligation de rembourser le capital des Débentures. Les Débentures peuvent être converties au gré du porteur en actions entièrement libérées, librement négociables et non susceptibles d'appels subséquents en tout temps avant la fermeture des bureaux à la Date d'échéance des Débentures ou, s'il est antérieur, le dernier jour ouvrable qui précède immédiatement la date fixée pour le rachat des Débentures. Les porteurs qui convertissent leurs Débentures recevront, le cas échéant, l'intérêt couru et impayé sur celles-ci. Les porteurs qui convertissent leurs Débentures deviennent des actionnaires de Colabor le jour ouvrable qui suit immédiatement la date de conversion. Malgré ce qui précède, aucune Débenture ne peut être convertie pendant les cinq jours ouvrables qui précèdent le 30 avril et le 31 octobre de chaque année, à compter du 31 octobre 2010, étant donné que les registres du Fiduciaire des débentures seront fermés pendant ces périodes.

À compter du 30 avril 2016 et avant la Date d'échéance des Débentures, les Débentures peuvent être rachetées par la Société, en totalité ou en partie de temps à autre, au prix de rachat correspondant à leur capital majoré de l'intérêt couru et impayé, sur remise d'un préavis d'au plus 60 jours et d'au moins 30 jours. Le 18 février 2021, la Société a annoncé qu'elle rachètera la totalité des Débentures conformément à leurs modalités le 23 mars 2021.

Ni l'Acte de fiducie ni l'Acte de fiducie complémentaire n'ont pour effet d'empêcher la Société de contracter des dettes supplémentaires ni d'hypothéquer, de mettre en gage ou de grever ses biens pour garantir une dette.

Pour plus d'informations, voir l'*acte de fiducie tel qu'amendé par l'Acte de fiducie complémentaire* dont des exemplaires ont été déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières et un résumé de certaines de leurs dispositions est disponible sur SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

## MARCHÉ POUR LA NEGOCIATION DES TITRES

Les actions ordinaires et les Débentures de Colabor sont inscrites à la Bourse de Toronto sous les symboles « GCL » et « GCL.DB.A » respectivement.

Les tableaux suivants indiquent la fourchette mensuelle des prix plafonds et planchers par part à la clôture du marché des actions ordinaires de Colabor, et des Débentures, ainsi que le volume mensuel total de ces titres négociés à la Bourse de Toronto au cours de l'exercice terminé le 26 décembre 2020.

<u>Mois</u>	<u>Actions ordinaires</u>		<u>Volume</u>
	<u>Haut</u>	<u>Bas</u>	
Janvier 2020	0,59 \$	0,49 \$	995 830
Février 2020	0,54 \$	0,38 \$	1 194 400
Mars 2020	0,46 \$	0,22 \$	1 201 505
Avril 2020	0,32 \$	0,20 \$	1 470 175
Mai 2020	0,45 \$	0,27 \$	2 640 421
Juin 2020	0,41 \$	0,35 \$	703 817
Juillet 2020	0,78 \$	0,68 \$	770 371
Août 2020	0,37 \$	0,30 \$	753 400
Septembre 2020	0,42 \$	0,30 \$	1 500 000
Octobre 2020	0,89 \$	0,39 \$	6 700 238
Novembre 2020	0,95 \$	0,71 \$	3 086 200
Décembre 2020	0,86 \$	0,73 \$	1 663 400

<b>Débitures</b>			
<b>Mois</b>	<b>Haut</b>	<b>Bas</b>	<b>Volume total (\$) (Débitures)</b>
Janvier 2020	85,50 \$	84,50 \$	363 000
Février 2020	87,50 \$	84,50 \$	343 000
Mars 2020	84,17 \$	60,00 \$	967 000
Avril 2020	70,00 \$	40,00 \$	348 500
Mai 2020	77,00 \$	69,49 \$	1 614 400
Juin 2020	80,00 \$	71,26 \$	345 885
Juillet 2020	81,00 \$	74,50 \$	619 000
Août 2020	81,63 \$	76,00 \$	478 457
Septembre 2020	86,00 \$	75,90 \$	604 508
Octobre 2020	97,00 \$	84,00 \$	1 724 400
Novembre 2020	95,50 \$	93,00 \$	554 000
Décembre 2020	99,00 \$	94,00 \$	335 000

## ADMINISTRATEURS ET DIRECTION

### Administrateurs

Au 26 février 2021, le Conseil d'administration est composé de sept administrateurs. Le conseil est constitué d'une majorité d'administrateurs « non reliés » (au sens des politiques de la Bourse de Toronto en matière de régie d'entreprise) et « indépendants » (au sens des lois applicables en matière de valeurs mobilières). Les administrateurs demeureront en fonction jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient dûment nommés ou élus. Le tableau qui suit présente le nom et le lieu de résidence des administrateurs actuels de Colabor, leur fonction et occupation, et les titres détenus en propriété véritable par chacun d'eux, le cas échéant.

<b>Nom et lieu de résidence</b>	<b>Fonction et période</b>	<b>Principale occupation</b>	<b>Titres détenus (actions ordinaires)</b>
Danièle Bergeron Lorraine (Québec) Canada	Administrateur <sup>(4) (5) (6)</sup> depuis novembre 2019	Administratrice de sociétés	0
Robert J. Briscoe Westmount (Québec) Canada	Administrateur <sup>(5)</sup> depuis octobre 2016	Président, Gestion Robraye ltée Propriétaire, Dubé Loiselle (entreprise de distribution alimentaire)	12 431 527 <sup>(7)</sup>
Robert B. Johnston Isle of Palms (Caroline du Sud) États-Unis	Administrateur <sup>(5) (6)</sup> depuis octobre 2016	Vice-président exécutif et chef de la stratégie, The InterTech Group, inc. (société de portefeuille)	135 000 <sup>(8)</sup>
J. Michael Horgan Toronto (Ontario) Canada	Administrateur <sup>(4)</sup> depuis février 2017	Administrateur de sociétés	20 000
Denis Mathieu Longueuil (Québec) Canada	Administrateur <sup>(3) (5) (6)</sup> depuis janvier 2018	Président et chef de la direction de Novexco inc	48 000
François R. Roy Montréal (Québec) Canada	Administrateur <sup>(2) (4)</sup> depuis le 26 mai 2020	Administrateur de sociétés	0



<u>Nom et lieu de résidence</u>	<u>Fonction et période</u>	<u>Principale occupation</u>	<u>Titres détenus (actions ordinaires)</u>
Warren White Dollard-des-Ormeaux (Québec) Canada	Administrateur <sup>(1)</sup> depuis janvier 2018	Administrateur de sociétés	20 000

<sup>(1)</sup> Président du conseil

<sup>(2)</sup> Président du comité d'audit

<sup>(3)</sup> Président du comité des ressources humaines et Président du comité Gouvernance

<sup>(4)</sup> Membre du comité d'audit

<sup>(5)</sup> Membre du comité des ressources humaines

<sup>(6)</sup> Membre du comité Gouvernance

<sup>(7)</sup> Inclut la propriété effective de 8 103 813 actions ordinaires détenues par Gestion Robraye ltée et des Débentures d'un montant en capital de 669 000 \$

<sup>(8)</sup> M. Johnston détient des Débentures d'un montant en capital de 275 000 \$

### **Biographies**

On trouvera ci-après un bref profil des administrateurs :

**Danièle Bergeron**, est présidente et associée de La Société des Leaders de Marques depuis 2019. Elle a aussi été présidente et chef de la direction de Mayrand Ltée, un spécialiste en commerce alimentaire opérant à Montréal et faisant partie du groupe AOF-Alimplus-Mayrand, de 2017 à 2019. Précédemment, elle a occupé divers postes de direction au sein de détaillants phares québécois dont ceux de vice-présidente, chef de l'exploitation de Sail Plein Air inc. de 2015 à 2017 et de présidente de Mobilia de 2011 à 2014. Au cours de sa carrière, Mme Bergeron a exécuté avec succès le repositionnement de plusieurs marques ainsi que des transformations numériques dans des contextes hautement concurrentiels. Elle est membre du conseil d'administration de Prompt Innov et siège au comité aviseur de Cabico. Mme Bergeron a été membre du conseil d'administration de la SAQ, de CAA Québec et de la Fondation de l'IRCM. Mme Bergeron détient un M.B.A. exécutif de McGill - HEC et une certification ASC du Collège des administrateurs de sociétés.

**Robert Briscoe**, a été vice-président exécutif du Conseil d'administration jusqu'au 21 février 2019. Il est président de Gestion Robraye ltée. Il est propriétaire de Dubé Loiselle inc., une société de distribution alimentaire. Président de Macco Organiques inc., il est aussi président du conseil de IEC Holden inc. Briscoe a plusieurs années d'expérience en tant qu'investisseur et en tant qu'opérateur dans plusieurs domaines d'affaires. M. Briscoe est titulaire d'un MBA et d'un baccalauréat en sciences (chimie) de l'Université Concordia (anciennement Sir George Williams University).

**J. Michael Horgan**, est un administrateur de sociétés. De 2010 à 2013, M. Horgan a été président de la division Services Eurest pour Groupe Compass Canada. M. Horgan a également été co-chef de la direction et président de Hurley Group of Companies jusqu'en 2010 et était responsable de la planification stratégique de l'entreprise, des comptes majeurs et des acquisitions. Jusqu'en 2016, M. Horgan était un associé directeur de la National Service Alliance (NSA). M. Horgan a été administrateur de la Building Service Contractors Association International (« BSCAI ») de 1997 à 2000 et a été membre du comité exécutif de BSCAI de 2007 à 2011. Il a siégé sur le conseil d'administration de Varsity Facility Services et de 4 M Facility Solutions. Il est récipiendaire du Rose Award for Outstanding Volunteer 2014 de la Sunnybrook Foundation. M. Horgan est titulaire d'un baccalauréat en histoire de Loyola College de l'Université de Montréal.

**Robert Johnston**, est vice-président directeur et chef de la stratégie de The InterTech Group, inc. Il a été auparavant chef de la direction et vice-président du conseil de la Compagnie de La Baie D'Hudson. M. Johnston est président du conseil d'administration de Supremex, inc. et administrateur de Corning Natural Gas Holding Corporation, de Circa Enterprises inc., de FIH Group PLC et de Swiss Water Decaffeinated Coffee Inc. Il siège également au conseil de South Carolina Community Loan Fund. M. Johnston est titulaire d'un MBA de l'École de gestion John Molson, d'une maîtrise en politique publique et administration publique et d'un baccalauréat en sciences politiques de l'Université Concordia et du titre I.A.S.A. de l'Institut des administrateurs de sociétés. Il a également complété le programme de gestion avancée et de leadership de l'Université de Oxford.

**Denis Mathieu**, possède une vaste expérience dans le domaine de la distribution. Il occupe présentement le poste de président et chef de la direction de Novexco inc., leader canadien de la distribution de produits de bureau. De 2007 à 2015, M. Mathieu a œuvré au sein d'Uni-Sélect inc., le plus important distributeur de pièces automobiles au Canada, notamment à titre de vice-président exécutif services corporatifs et chef de la direction financière. Il avait antérieurement occupé divers postes de gestion et de direction au sein de Transcontinental inc. et de la Corporation du Groupe la Laurentienne. Denis Mathieu est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec et il possède un baccalauréat en administration des affaires de l'Université Laval et un MBA de l'Université de Sherbrooke.

**Warren White**, a siégé au sein du conseil d'administration de cinq sociétés cotées en bourse et siège actuellement sur trois conseils. Il est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec et possède un Baccalauréat en commerce et un MBA de l'Université Concordia, où il enseigne les technologies de l'information et la stratégie numérique au programme du EMA.

**François R. Roy**, est administrateur de sociétés depuis 2010. Il a été vice-président principal, administration et finances, de l'Université McGill de 2007 à 2010. De 2000 à 2003, il a été chef de la direction financière de Société Télémedia, une société de portefeuille fermée. De 1998 à 2000, il a été vice-président exécutif et chef de la direction financière de Québecor inc., une entreprise dans les domaines des télécommunications, du divertissement, des médias d'information et de la culture et de 1997 à 1998, vice-président exécutif et chef de la direction financière d'Avenor inc., un fabricant de papier journal et de produits du bois.

#### **Membres de la haute direction**

Le tableau qui suit présente le nom et le lieu de résidence des membres de la haute direction de Colabor en poste au 26 février 2021 ainsi que leur fonction :

<b>Nom et lieu de résidence</b>	<b>Fonction</b>
Louis Frenette Montréal (Québec) Canada	Président et chef de la direction
Marie-France Laberge Longueuil (Québec) Canada	Chef de la direction financière par intérim
Daniel Valiquette Boucherville (Québec) Canada	Vice-président, Négociations centralisées et marques privées
Michel Delisle Montréal (Québec) Canada	Vice-président, Technologies de l'information
Elisabeth Tremblay Verdun (Québec) Canada	Vice-président, Ressources humaines et communications
Mathieu Dumulong Ste-Julie (Québec) Canada	Vice-président, Ventes

#### **Notices biographiques**

On trouvera ci-dessous un bref profil des principaux dirigeants de Colabor :

**M. Louis Frenette, Président et chef de la direction** – M Frenette s'est joint à Colabor le 25 novembre 2019 et possède une très grande expérience dans l'industrie de l'alimentation. Il a notamment été président et chef de la direction de Parmalat Canada, Bonduelle Amérique du Nord et Danone Canada.

**Marie-France Laberge, Chef de la direction financière par intérim** — Mme Laberge s'est jointe à Colabor le 19 août 2019 à titre de contrôleur corporatif et occupe la fonction de chef de la direction financière par intérim depuis le 21 août 2020. Elle possède plus de 20 ans d'expérience en finance, ayant occupé différents rôles auprès de sociétés publiques et privées, dont Services de Transport FLS Ltée, GDI services aux immeubles et KPMG. Elle est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec et possède un baccalauréat en administration des affaires de l'Université Laval.

**Daniel Valiquette, Vice-président, négociations centralisées et marques privées** — M. Valiquette s'est joint à Colabor le 1er octobre 2018. Précédemment il a connu une longue carrière chez Alimentation Couche-Tard (« Couche-Tard ») pour y avoir occupé plusieurs postes notamment en tant que directeur de l'approvisionnement national pour le Canada au cours de ses quatre dernières années au sein de cette entreprise. M. Valiquette est un spécialiste en matière de négociations d'ententes de mise en marché auprès des fournisseurs.

**Michel Delisle, Vice-président, technologies de l'information** — M. Delisle s'est joint à un prédécesseur de Colabor en 1993 en tant que responsable des systèmes de technologies de l'information et a été président de Gestion Informatique Colabor inc. de 2000 à juin 2005. À la clôture du premier appel public à l'épargne, M. Delisle entra au service de Colabor en qualité de vice-président, Technologies de l'information. De 1986 à 1993, M. Delisle était au service de Systèmes d'ordinateur Mitech inc., société de développement de logiciels. M. Delisle détient un diplôme technique en informatique du Cégep Ahuntsic.

**Elisabeth Tremblay, Vice-président, ressources humaines et communications** — Avant de se joindre à Colabor en 2018, Mme. Tremblay a occupé des postes similaires au sein d'entreprises de renom tels que la Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada (« CN »), Grupo Bimbo et Saputo inc. Elle possède une expertise en relations de travail, gestion du changement et en développement organisationnel. Cette dernière, est titulaire d'un baccalauréat en droit de l'Université Laval et elle est aussi membre du Barreau du Québec.

**Mathieu Dumulong, Vice-président, Ventes** — M. Dumulong s'est joint à Colabor en 2016 à titre de directeur général du segment grossiste de Boucherville avant d'être promu vice-président des ventes de Colabor à l'été 2018. M. Dumulong cumule plus de 20 ans d'expérience dans l'industrie alimentaire, dont six ans à titre de directeur général des ventes à la Brasserie Molson Coors. Il a également été propriétaire de deux restaurants sur la Rive-Sud de Montréal.

Au 26 février 2021, les administrateurs et dirigeants de Colabor, collectivement, détenaient en propriété véritable, directement ou indirectement, ou exerçaient une emprise sur 944 000 \$ de Débentures et sur 13 673 527 actions ordinaires, représentant environ 13,45 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Société.

#### **Comité d'audit**

##### **Charte du comité d'audit**

La charte du comité d'audit est présentée à l'Annexe A de la présente notice annuelle.

##### **Composition du comité d'audit**

En tout temps, chaque membre du comité d'audit est indépendant et possède les compétences financières requises décrites dans le Règlement 52-110.

Le comité d'audit est présentement composé de trois administrateurs, soit François R. Roy (président), J. Michael Horgan et Danièle Bergeron.

La formation et l'expérience pertinentes des membres du comité d'audit sont présentées dans les biographies des administrateurs. (Voir la section *Administrateurs et direction – Administrateur – Biographie* de la présente notice annuelle).

##### **Honoraires d'audit**

PricewaterhouseCoopers S.R.L./ S.E.N.C.R.L. (« PwC ») est l'auditeur externe indépendant de la Société.

Pour l'exercice terminé le 26 décembre 2020 et pour l'exercice terminé le 28 décembre 2019, les honoraires facturés à la Société par PwC sont indiqués ci-dessous :

	<u>2020</u> (\$)	<u>2019</u> (\$)
Honoraires d'audit	225 000	225 000
Honoraires pour services liés à l'audit	44 170	25 000
Honoraires pour services fiscaux	-	-
Autres honoraires	12 070	11 170
<b>Total</b>	<b>281 240</b>	<b>261 700</b>

Le comité d'audit a établi que les services non liés à l'audit que fournit PwC ne nuisent pas à son indépendance en tant qu'auditeur.

Une description de chaque type d'honoraires suit.

Honoraires d'audit : Des honoraires ont été versés en contrepartie des services d'audit.

Honoraires pour services liés à l'audit : Des honoraires pour services liés à l'audit ont été versés en contrepartie de services connexes qui sont raisonnablement liés à l'exécution de l'audit ou à l'examen des états financiers annuels et qui n'entrent pas dans les honoraires d'audit susmentionnés. Ces services comprenaient essentiellement les consultations comptables et les mandats spéciaux d'audit dans le cadre d'opérations stratégiques.

Autres honoraires : Les honoraires indiqués à titre d'« Autres honoraires » dans le tableau qui précède ont été versés en contrepartie de produits et services autres que ceux liés aux honoraires d'audit et aux honoraires pour services liés à l'audit susmentionnés. Il s'agit principalement de services consultatifs de soutien sur des questions opérationnelles.

#### ***Politique et procédure d'approbation préalable***

Le comité d'audit a adopté une politique à l'effet que les auditeurs peuvent, en sus des services d'audit, fournir d'autres services, sous réserve de leur autorisation préalable par le comité d'audit. Le chef de la direction financière peut, de plus, retenir les services des auditeurs de Colabor afin d'exécuter des services qui ne sont pas reliés à l'audit, sous réserve que le comité d'audit en soit informé lors d'une réunion subséquente.

#### ***Conflits d'intérêts***

Sauf tel qu'autrement divulgué à la présente notice annuelle, aucun administrateur ou dirigeant de Colabor ne détient d'intérêt important, direct ou indirect, dans toute transaction importante depuis le début du dernier exercice financier de Colabor.

#### **POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI**

Colabor ou ses filiales sont impliquées dans des procédures judiciaires, poursuites et réclamations faisant partie du cours normal des affaires d'une société du secteur de la distribution alimentaire et grossiste en alimentation. Toutefois, Colabor ne croit pas que l'issue défavorable de telles procédures, poursuites ou réclamations aurait un effet défavorable important sur ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Colabor ou ses filiales ne font pas l'objet, ni n'ont fait l'objet, au cours de l'année terminée le 26 décembre 2020, i) d'amendes ou des sanctions imposées par un tribunal en vertu de la législation canadienne en valeurs mobilières ou par une autorité de réglementation canadienne en valeurs mobilières ni n'a conclu une entente de règlement avec une telle autorité de réglementation, ni ii) ne s'est vu imposer d'autres amendes ou sanctions par un tribunal ou un organisme de réglementation qui seraient susceptibles d'être considérées comme importantes par un investisseur raisonnable lorsqu'il prend une décision en matière de placement.

#### **MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTERESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES**

Hormis ce qui est indiqué ailleurs dans la présente notice annuelle, (i) aucun des administrateurs ni aucun des hauts dirigeants de la Société, (ii) aucune personne qui est propriétaire véritable, directement ou indirectement, de plus de 10 % des actions, ou qui exerce un contrôle direct ou indirect sur plus de 10 % des actions, ni (iii) aucune personne ayant des liens avec les personnes mentionnées en (i) ou (ii) ou qui font partie du même groupe, n'a eu d'intérêt, direct ou indirect, dans une opération au cours des trois dernières années ou dans toute opération proposée qui a eu ou aura une incidence importante sur la Société, à l'exception de certaines transactions entre parties liées. Voir le *rapport de gestion pour l'exercice terminé le 26 décembre 2020*, à la section 7, laquelle section étant intégrée par renvoi à la présente notice annuelle. Les documents sont disponibles sur SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### **AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES**

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres des actions ordinaires de la Société est Services aux investisseurs Computershare inc. dont le principal bureau des transferts est situé à Montréal (Québec). Le Fiduciaire des débiteurs relativement aux Débiteurs est Société de fiducie Computershare du Canada, qui a son principal bureau des transferts à Montréal (Québec).

## **CONTRATS IMPORTANTS**

À l'exception des contrats conclus dans le cours normal des activités, les contrats conclus par le Fonds Colabor et Colabor SC et Colabor au cours de l'exercice terminé le 26 décembre 2020, ou qui sont toujours en vigueur en date des présentes, sont les suivants :

- convention de société en commandite de Colabor SC datée du 19 mai 2005;
- acte de fiducie en date du 27 avril 2010 entre Colabor et le Fiduciaire des débentures qui prévoit l'émission des Débentures et le premier Acte de fiducie complémentaire entre Colabor et le Fiduciaire des débentures en date du 13 octobre 2016, relativement aux amendements des modalités des Débentures;
- convention de souscription en date du 22 février 2013 avec la CDPQ relativement au placement privé d'actions ordinaires pour un produit brut de 15 000 000 \$;
- convention de souscription garantie et de vote de soutien en date du 14 juillet 2016 entre Colabor, Robraye, CDPQ, CDP Investments inc., FSTQ, IQ, Zucker et Z-Holdings North ULC, relativement aux Opérations de recapitalisation;
- convention de crédit en date du 18 février 2021 entre Colabor et la Banque Toronto-Dominion et la Banque de Montréal, et Norref, Gestion Colabor inc., Colabor SC, 2096935 Ontario Limited et Transport Paul-Émile Dubé ltée, en tant que cautions, relativement à la Nouvelle facilité de crédit;
- convention de crédit en date du 18 février 2021 entre Colabor et Investissement Québec relativement au Nouveau prêt subordonné.

Les documents sont disponibles sur SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

## **INTERETS DES EXPERTS**

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./S.E.N.C.R.L., société de comptables professionnels agréés, Montréal (Québec), sont les auditeurs externes de la Société et ont déclaré être indépendants à l'égard de la Société au sens du Code de déontologie de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec à la date de la présente Notice.

## **AUTRES RENSEIGNEMENTS**

On peut trouver des renseignements supplémentaires relatifs à Colabor sur SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

D'autres renseignements, concernant notamment la rémunération des administrateurs et des dirigeants ainsi que les principaux porteurs des titres de Colabor figurent dans la circulaire de sollicitation de procurations de Colabor visant son assemblée annuelle des actionnaires de Colabor. On peut également trouver d'autres renseignements dans les états financiers et dans le rapport de gestion de Colabor pour l'exercice terminé le 26 décembre 2020.

\*\*\*



**GROUPE COLABOR INC.**

**CHARTRE DU COMITÉ D'AUDIT**

**1. Interprétation**

« **administrateur indépendant** » désigne un administrateur qui n'entretient pas avec Groupe Colabor, directement ou indirectement, une relation qui pourrait raisonnablement être perçue comme entravant l'exercice du jugement indépendant quant au meilleur intérêt de Groupe Colabor. Sauf exception, n'est pas un administrateur indépendant toute personne qui :

- (a) est ou qui a été, durant les trois dernières années, un membre de la direction ou un employé de Groupe Colabor;
- (b) est un membre de la famille immédiate d'un individu, qui est ou qui a été, durant les trois dernières années, un Membre de la Direction de Groupe Colabor;
- (c) est ou qui a été (ou dont un membre de la famille immédiate est ou a été), durant les trois dernières années, un Membre de la Direction, un associé ou un employé d'un fournisseur important de services de Groupe Colabor (incluant les auditeurs externes);
- (d) est ou qui a été (ou dont un membre de la famille immédiate est ou a été), durant les trois dernières années, un Membre de la Direction d'une entité simultanément à la présence au comité de rémunération de cette entité de tout membre actuel de la direction de Groupe Colabor;
- (e) a avec Groupe Colabor une relation en vertu de laquelle elle peut accepter, directement ou indirectement, des honoraires de consultation, de conseil ou autres honoraires de Groupe Colabor, à l'exception de toute rémunération à titre de membre du conseil d'administration ou d'un comité du conseil d'administration de Groupe Colabor;
- (f) a reçu (ou dont un membre de la famille immédiate a reçu) plus de 75 000 \$ comme rémunération directe par Groupe sur une période de douze mois au cours des trois dernières années;
- (g) est une personne physique qui contrôle Groupe Colabor;
- (h) est membre du même groupe que Groupe Colabor; ou

(i) est une personne physique qui est à la fois administrateur et salarié de Groupe Colabor.

« **comité d’audit** » désigne le Comité d’audit de Groupe Colabor.

« **comités** » désigne le Comité d’audit, le Comité de ressources humaines et le comité de gouvernance.

« **compétence financière** » désigne la capacité de lire et de comprendre un jeu d’états financiers qui présentent des questions comptables d’une ampleur et d’un degré de complexité comparables dans l’ensemble à ceux des questions dont on peut raisonnablement penser qu’elles seront soulevées par les états financiers consolidés de Groupe Colabor.

« **conseil d’administration** » désigne le conseil d’administration de Groupe Colabor.

« **entité reliée** » désigne une filiale, compagnie ou société membre du groupe de Groupe Colabor qui participe, directement ou indirectement, à l’exploitation de l’entreprise de Groupe Colabor.

« **Groupe Colabor** » désigne, collectivement, Groupe Colabor inc. et ses entités reliées.

« **Haut(s) Dirigeant(s)** » désigne, le président et chef de la direction de Groupe Colabor, un dirigeant principal, dirigeant principal des finances, comptable principal (ou, en l’absence d’un tel comptable, le contrôleur), tout vice-président de Groupe Colabor responsable d’une division ou d’une fonction (comme les ventes, les ressources humaines et les services juridiques), tout autre dirigeant qui exerce une fonction d’élaboration de politiques ou toute autre personne qui exerce des fonctions d’élaboration de politiques similaires pour une entreprise. Les dirigeants des filiales d’une société sont réputés dirigeants de la société s’ils remplissent ces fonctions d’élaboration des politiques pour le Groupe Colabor.

« **Président** » désigne le président du comité d’audit.

## 2. Objectifs

Le comité d’audit assiste le conseil d’administration à s’acquitter de ses responsabilités de surveillance des affaires de Groupe Colabor, plus particulièrement à l’égard des pratiques comptables de Groupe Colabor, de la présentation de l’information financière, des méthodes d’audit utilisées par Groupe Colabor et de la conception des contrôles et procédures de communication de l’information et du contrôle interne à l’égard de l’information financière, de l’évaluation de l’efficacité des contrôles et procédures de communication de l’information et des changements au contrôle interne à l’égard de l’information financière.

Le comité d’audit examine également l’ensemble des risques reliés aux activités de Groupe Colabor et les mesures de mitigations mises en place à l’égard de ces derniers.

**CHARTE DU COMITÉ D’AUDIT**

Approuvé – Juillet 2020

Dans l'exécution de ses fonctions, le comité d'audit entretient des relations constructives et actives avec le conseil d'administration, les Hauts Dirigeants de Groupe Colabor et les auditeurs externes.

Bien que le comité d'audit ait les responsabilités et les pouvoirs énoncés dans la présente charte, le comité d'audit n'a pas l'obligation de planifier ou de réaliser l'audit des états financiers de Groupe Colabor ni de décider si les états financiers de Groupe Colabor sont complets et exacts. Cette tâche incombe aux Hauts Dirigeants de Groupe Colabor et aux auditeurs externes. Le comité d'audit n'a pas non plus l'obligation de mener des enquêtes, de résoudre des différends entre les Hauts Dirigeants de Groupe Colabor et les auditeurs externes, ni de veiller au respect des lois et règlements, sauf si de telles obligations sont prévues expressément dans la présente charte.

La charte du comité d'audit énoncée dans le présent document ne limite pas la portée de tout droit ou pouvoir conféré au conseil d'administration dans le mandat des administrateurs.

### **3. Composition**

- 3.1. Le comité d'audit est composé d'un minimum de 3 membres qui sont des administrateurs indépendants.
- 3.2. Tous les membres du comité d'audit doivent avoir des compétences financières.
- 3.3. Le conseil d'administration nomme le Président. Si celui-ci ne peut être présent lors d'une réunion du comité, les membres présents choisissent l'un d'eux pour agir à titre de président pour les fins de cette réunion spécifique.

### **4. Réunion et fonctionnement**

- 4.1. Les réunions sont tenues sur convocation du Président, au moins une fois par trimestre, préalablement à la divulgation des états financiers trimestriels de Groupe Colabor.
- 4.2. Des réunions extraordinaires peuvent être convoquées par le Président, les auditeurs externes, le président du conseil d'administration ou le vice-président et chef de la direction financière de Groupe Colabor.
- 4.3. Le quorum du comité se compose d'au moins la majorité des membres du comité d'audit alors en fonction.
- 4.4. L'avis de convocation à chaque réunion est remis à chaque membre du comité d'audit ainsi qu'aux administrateurs, aux Hauts Dirigeants et aux auditeurs externes de Groupe Colabor, lesquels ont tous le droit d'assister aux réunions. Le comité peut cependant décider de tenir une réunion en l'absence de toute personne n'étant pas membre du comité.



- 4.5. Les auditeurs externes ainsi que les Hauts Dirigeants se font périodiquement accorder la possibilité de se réunir séparément avec le comité d'audit.
- 4.6. Le comité d'audit peut inviter les personnes qu'il juge utile d'inviter, incluant les Hauts Dirigeants, pour assister aux réunions et pour participer aux discussions concernant les affaires du comité. Le comité d'audit embauche des conseillers externes indépendants s'il le juge nécessaire ou souhaitable pour ses besoins. Par contre, le comité d'audit ne peut déléguer ses responsabilités, sauf tel qu'expressément prévu dans la présente charte. L'embauche de conseillers externes, dans l'exercice des fonctions décrites dans la présente charte, n'est pas assujettie à l'examen du comité de de régie d'entreprise et gouvernance.
- 4.7. Les membres du comité d'audit prennent, dans la mesure du possible, les mesures nécessaires pour assister aux réunions du comité d'audit et pour prendre préalablement connaissance des sujets et documents qui y sont discutés.
- 4.8. Le secrétaire corporatif de Groupe Colabor agit à titre de secrétaire des réunions. Si elle ou il n'est pas disponible pour une réunion, le comité d'audit nomme un secrétaire de réunion. Le secrétaire assiste aux réunions, durant lesquelles il tient le procès-verbal. Les procès-verbaux sont mis à la disposition des administrateurs pour consultation une fois approuvés par le comité d'audit. Une copie des procès-verbaux sont inclus aux registres corporatifs de Groupe Colabor.
- 4.9. Le comité d'audit remet périodiquement au conseil d'administration un rapport sur ses activités qui inclut la nature de ses délibérations et les recommandations connexes.
- 4.10. Le comité d'audit peut, dans l'exercice de ses fonctions, consulter tout registre ou dossier pertinent de Groupe Colabor.
- 4.11. Les membres du comité d'audit reçoivent, en cette qualité, la rémunération que le conseil d'administration établit de temps à autre.

## **5. Responsabilités et fonctions**

### **5.1. Contrôles et procédures de communication de l'information**

5.1.1. Le comité d'audit examine les informations suivantes et émet des recommandations au conseil d'administration à leur égard, avant qu'elles ne soient présentées au public :

- a) les états financiers intérimaires non audités;
- b) les états financiers annuels audités, conjointement avec le rapport des auditeurs externes;
- c) tous les documents d'information publics renfermant de l'information financière auditée ou non auditée, y compris tout prospectus, la notice

**CHARTRE DU COMITÉ D'AUDIT**

Approuvé – Juillet 2020

annuelle, le rapport de gestion de Groupe Colabor, ainsi que tout communiqué de presse connexe, y compris les résultats prévisionnels; et

- d) la conformité de l'attestation par les Hauts Dirigeants des rapports financiers avec les lois applicables et de l'attestation ayant trait aux contrôles et procédures de communication de l'information et au contrôle interne à l'égard de l'information financière.

5.1.2. Le comité d'audit examine tout rapport qui est joint à des états financiers publiés (dans la mesure où ce rapport traite de la situation financière ou des résultats d'exploitation) pour s'assurer de la concordance de l'information présentée avec les états financiers eux-mêmes.

5.1.3. Lors de son examen des états financiers :

- a) le comité d'audit obtient des explications des Hauts Dirigeants sur tout écart important entre les périodes comparatives ainsi que des explications de la direction de Groupe Colabor sur chaque poste qui diffère des montants prévus ou budgétés ainsi que par rapport aux périodes précédentes;
- b) le comité d'audit examine, notamment, les éléments inhabituels ou extraordinaires, les opérations avec des personnes liées (dont les entités liées), l'exactitude de l'information présentée, la valeur comptable de l'actif et du passif, la situation fiscale et les provisions connexes, ainsi que les réserves énoncées dans les lettres de déclaration et les risques commerciaux, incertitudes, engagements et dettes éventuels;
- c) le comité d'audit examine la pertinence des méthodes et principes comptables importants de Groupe Colabor, y compris d'autres méthodes et principes de rechange acceptables, ainsi que la pertinence des changements importants des méthodes et principes comptables.

5.1.4. Le comité d'audit s'assure que toute information de nature financière pouvant être divulguée publiquement, mais qui n'est pas visée expressément dans la présente charte, soit assujettie à des mesures d'examen suffisantes.

## 5.2. Contrôles des règles et méthodes comptables concernant la présentation de l'information financière

5.2.1. Le comité d'audit examine et évalue la conformité des règles et méthodes comptables concernant la présentation de l'information financière en fonction des normes applicables à cet égard.

5.2.2. Le comité d'audit examine avec la haute direction de Groupe Colabor et avec les auditeurs externes tout changement proposé des principales méthodes comptables, la présentation et l'incidence des principaux risques et incertitudes, et les

estimations et appréciations de la direction de Groupe Colabor qui peuvent être importantes pour la présentation de l'information financière.

5.2.3. Le comité d'audit interroge les Hauts Dirigeants et les auditeurs externes au sujet des questions importantes soulevées en matière de présentation de l'information financière et de la façon de les résoudre.

5.2.4. Le comité examine les tendances générales en matière de comptabilité ainsi que les questions touchant les conventions, normes et méthodes comptables influant ou pouvant influencer sur Groupe Colabor.

### 5.3. Contrôles et procédures de communication de l'information et contrôle interne à l'égard de l'information financière

5.3.1. Le comité d'audit examine et supervise les mécanismes, programmes et méthodes de conception des contrôles et procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière et évalue la pertinence et l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière par rapport aux systèmes de présentation de l'information financière et de comptabilité, en mettant surtout l'accent sur les contrôles faisant appel aux systèmes informatisés.

5.3.2. Le comité d'audit examine :

- a) les constatations des auditeurs externes sur l'évaluation des contrôles internes, ainsi que la réponse de la direction de Groupe Colabor à cet égard;
- b) les relations entre les Hauts Dirigeants et les auditeurs externes;
- c) conjointement avec le comité des ressources humaines, et selon les recommandations du président et chef de la direction de Groupe Colabor, la nomination du vice-président et chef de la direction financière et des autres principaux cadres financiers participant au processus de présentation de l'information financière de Groupe Colabor;
- d) les décisions relatives aux besoins d'audit interne, y compris la possibilité d'impartition de cette tâche et, le cas échéant, l'approbation du fournisseur de services, lequel ne doit pas être le cabinet de auditeurs externes; et
- e) les mécanismes de contrôle interne pour s'assurer du respect des lois et afin d'éviter les conflits d'intérêts.

### 5.4. Auditeurs externes

5.4.1. Le comité d'audit recommande au conseil d'administration la nomination des auditeurs externes, lesquels se rapportent directement et en priorité au comité.

- 5.4.2. Le comité d'audit reçoit des rapports périodiques des auditeurs externes au sujet de l'indépendance des auditeurs externes, discute de ces rapports avec les auditeurs externes et, s'il en décide ainsi, recommande que le conseil d'administration prenne les mesures qui s'imposent pour s'assurer de l'indépendance des auditeurs externes. À cet égard, le comité d'audit peut examiner la possibilité de procéder à une rotation plus rapide que la période réglementaire prévue du principal associé en audit ou de l'associé en audit responsable d'examiner l'audit après un certain nombre d'années. Le comité d'audit envisage aussi l'établissement de politiques d'embauche des employés ou ex-employés des auditeurs externes.
- 5.4.3. Le comité d'audit prend les mesures qui s'imposent pour s'assurer que les auditeurs externes soient satisfaits de la qualité des principes comptables de Groupe Colabor et que les estimations et appréciations comptables faites par la direction de Groupe Colabor soit le reflet d'une application appropriée des principes comptables généralement reconnus.
- 5.4.4. Le comité d'audit tient des discussions privées de façon régulière avec les auditeurs externes de Groupe Colabor pour examiner, entre autres, la qualité du personnel financier, le niveau de collaboration obtenu des membres de la haute direction de Groupe Colabor, les divergences d'opinions ou autres différends importants non résolus et l'efficacité du travail d'audit interne.
- 5.4.5. Le comité d'audit examine les modalités de la mission des auditeurs externes et la pertinence et le caractère raisonnable des honoraires d'audit proposés ainsi que de la rémunération des conseillers dont le comité retient les services.
- 5.4.6. Le comité d'audit approuve au préalable tous les services non liés à l'audit qui doivent être fournis par les auditeurs externes ou des membres de leur groupe, ainsi que les honoraires au titre de ces services. Aussi, le comité d'audit considère l'incidence de ces services sur l'indépendance des auditeurs externes. Finalement, le comité identifie quels sont les services non liés à l'audit qu'il est interdit aux auditeurs externes de fournir.
- 5.4.7. Le comité d'audit peut déléguer à un de ses membres le pouvoir d'approuver un mandat des auditeurs externes non lié à l'audit. Le membre du comité auquel un tel pouvoir est délégué doit rapporter au comité d'audit tout mandat qu'il a approuvé dès la réunion du comité qui suit l'octroi du mandat.
- 5.4.8. Le comité d'audit examine toutes les questions relatives au changement d'auditeurs externes, y compris l'information à fournir en vertu de la réglementation et les étapes prévues pour que la transition se fasse de façon ordonnée.

- 5.4.9. Le comité d’audit examine tous les éléments à déclarer, y compris les désaccords, les questions non résolues et les consultations de façon courante, qu’un changement d’auditeurs soit envisagé ou non.

## 5.5. Méthodes d’audit

- 5.5.1. Le comité d’audit examine le plan d’audit de Groupe Colabor et s’enquiert de la mesure dans laquelle la portée de l’audit proposé est susceptible de permettre que soient détectés les faiblesses du contrôle interne ou encore la fraude ou d’autres actes illégaux. Le plan d’audit devrait être examiné avec les auditeurs externes et avec les Hauts Dirigeants, et le comité devrait recommander au conseil d’administration la portée de l’audit externe telle qu’elle est énoncée dans le plan d’audit.
- 5.5.2. Le comité d’audit examine les problèmes qu’ont connus les auditeurs externes dans l’exécution de l’audit, y compris les restrictions imposées par les Hauts Dirigeants ou les questions comptables importantes sur lesquelles il y a eu désaccord avec les Hauts Dirigeants.
- 5.5.3. Le comité d’audit examine la lettre ultérieure à l’audit ou la lettre des Hauts Dirigeants de Groupe Colabor énonçant les constatations des auditeurs externes, et la réponse de la direction de Groupe Colabor ainsi que le suivi ultérieur de toute faiblesse relevée.

## 5.6. Litiges et réclamations

- 5.6.1. Le comité d’audit examine les litiges, réclamations, transactions ou autres éventualités que les auditeurs externes ou n’importe quel membre des Hauts Dirigeants peuvent porter à son attention.

## 5.7. Gestion des risques

- 5.7.1. Le comité d’audit examine les principaux risques auxquels fait face Groupe Colabor, pondérés en fonction de leur probabilité d’occurrence et l’importance des conséquences reliées à leur survenance et s’assure que des mesures appropriées de mitigation sont en place.
- 5.7.2. Le comité d’audit examine annuellement les programmes de gestion des risques de Groupe Colabor ainsi que les plans détaillés de reprise des activités en cas de sinistre informatique ou autre. Cet examen inclut un examen de la couverture d’assurances de Groupe Colabor.
- 5.7.3. Le comité d’audit examine la politique sur l’utilisation des produits dérivés et supervise les risques s’y rattachant.

- 5.7.4. Le comité d’audit examine les opérations avec d’autres personnes reliées en tenant compte des règlements pertinents des autorités compétentes en matière de valeurs mobilières.
- 5.7.5. Le comité d’audit examine les risques commerciaux pouvant influencer sur la capacité pour Groupe Colabor de réaliser son plan stratégique.

#### 5.8. Autres responsabilités

- 5.8.1. Le comité d’audit examine les incertitudes, engagements et dettes éventuelles qui revêtent de l’importance en ce qui a trait à la présentation de l’information financière.
- 5.8.2. Le comité d’audit examine l’efficacité des systèmes de contrôle que Groupe Colabor utilise relativement à la présentation de l’information financière et aux autres risques commerciaux relevés.
- 5.8.3. Le comité d’audit examine les incidents en matière de fraude, actes illégaux, conflits d’intérêts et opérations avec des personnes reliées. Les Hauts Dirigeants de Groupe Colabor doivent avertir le comité d’audit dans les plus brefs délais de tout incident de fraude porté à sa connaissance concernant Groupe Colabor, et ce, peu importe les sommes impliquées.
- 5.8.4. Le comité d’audit examine les questions importantes en matière d’évaluation.
- 5.8.5. Le comité d’audit examine la qualité et l’exactitude des systèmes comptables informatisés, le caractère suffisant des protections contre les dommages et perturbations, et la sécurité de l’information confidentielle présentée par l’entremise des systèmes d’information comptable.
- 5.8.6. Le comité d’audit examine les cas où la direction de Groupe Colabor a demandé des conseils en matière de principes comptables sur une question précise à une autre firme d’experts-comptables que celle qui est nommée comme auditeur externe.
- 5.8.7. Le comité d’audit examine les questions juridiques qui pourraient avoir un effet important sur les états financiers.
- 5.8.8. Le comité d’audit examine les autres questions de nature financière qu’il juge importantes relativement à son mandat ou suivant les directives du conseil d’administration.

#### 5.9. Examen du mandat

- 5.9.1. Le conseil d’administration examine la charte du comité d’audit et en réévalue le caractère suffisant et la nécessité de le mettre à jour sur une base annuelle.

\* \* \*